

Termes de référence pour le recrutement d'une firme pour réaliser une étude d'analyse, de spatialisation et de pondération des causes de la déforestation et la dégradation forestière, réaliser une approche approfondie des options stratégiques REDD+ proposées par le RPP.

« Version transmise à l'IDA le 08 03 12 »

1 - Contexte

Dans le cadre du développement du R-PP, une analyse sommaire de la déforestation et de la dégradation des forêts a été faite sur la base des données existantes, obtenues lors du processus de consultation des parties prenantes à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et à la séquestration du carbone (REDD+). Il est question d'approfondir cette analyse pour permettre une prise de décision rationnelle des parties prenantes au processus REDD+. Il est également nécessaire d'approfondir l'analyse afin de mettre à disposition des acteurs, des informations fiables à la finalisation de la stratégie nationale REDD+.

En République du Congo, pays fortement boisé, la déforestation et la dégradation des forêts qui semblent plus importantes au Sud du pays que dans le Nord, sont encore mal suivies. A cet effet, des études spécifiques y relatives sont indispensables avant la mise en place d'une stratégie nationale REDD+. De même, aucune analyse détaillée des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts n'a encore été conduite à ce jour. La majeure partie des études disponibles ainsi que les consultations antérieures de planification nationale ont décelé les principales causes directes de déforestation et de la dégradation des ressources forestières parmi lesquelles on peut citer :

- la pratique non durable de l'agriculture itinérante sur brûlis ;
- la production et la consommation non durable de bois énergie ;
- l'exploitation forestière non durable voire illégale ;
- le développement urbain.

REDD+ qui est admis comme mécanisme d'atténuation globale le plus efficient, apparaît comme un outil volontaire et participatif au développement durable, à la promotion de l'agriculture écologique viable devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et au développement de l'économie nationale. Il démarre dans un pays qui reste caractérisé par un accroissement démographique assez rapide (3,5% par an). Cette augmentation de la population a généré des besoins énormes en produits vivriers et autres. Les investissements publics et privés devraient se développer avec pour conséquences probables, une diminution des superficies de forêts naturelles.

C'est ainsi que le Gouvernement se propose par l'entremise du Projet de Renforcement des capacités de Transparence et de Gouvernance (PRCTG) de recruter une firme qui devra réaliser une étude de l'analyse, de la spatialisation et de la pondération des causes de la déforestation et la dégradation forestière, ainsi qu'une analyse approfondie des options stratégiques préliminaires REDD+ proposées par le RPP en vue de la mise en place d'une

véritable stratégie nationale en matière d'émission et d'absorption des gaz à effet de serre au Congo. Ces options stratégiques préliminaires concernent : (i) le renforcement de la sécurité foncière comme option 1, (ii) la gestion durable des ressources forestières comme option 2, (iii) l'amélioration des systèmes de production agricole comme option 3, (iv) la rationalisation de la production et de l'utilisation du bois énergie comme option 4.

2- Objectifs de l'étude

L'objectif global de cette étude est de contribuer à la finalisation de la stratégie nationale REDD+ à travers une analyse détaillée des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Les objectifs spécifiques de l'étude sont (i) de quantifier au plan spatial la déforestation et la dégradation des forêts, (ii) d'identifier les causes sous-jacentes de la déforestation et la dégradation des forêts, (iii) démontrer en quoi chaque option stratégique proposée par le RPP peut atténuer les méfaits des causes directes et des facteurs sous-jacents de la pression humaine sur les forêts et (iv) faire valider le rapport de l'étude par les parties prenantes au processus REDD+.

3- Tâches de la firme

Dans le cadre de cette étude, la firme réalisera les tâches suivantes :

- (i) Quantification au plan spatial de la déforestation et de la dégradation des forêts dues à l'agriculture itinérante sur brûlis et aux plantations agro-industrielles (café, cacao, huile de palme, etc.) ;
- (ii) Identification des causes sous-jacentes motivant ces deux types d'agriculture. Il s'agira de faire :
 - les liens entre le développement des plantations et des paramètres macroéconomiques internationaux ou régionaux (cours mondiaux de matières premières, influence du désenclavement de la sous-région par des projets d'infrastructures, variation de taux de change, climat des affaires dans la sous-région, etc.) ;
 - les liens entre le développement de l'agriculture itinérante sur brûlis et les paramètres nationaux ou locaux (croissance démographique et répartition spatiale entre zones urbaine et rurale, économie de l'exploitation familiale, évolution des régimes alimentaires, niveau de diffusion des techniques agricoles, historique de l'organisation professionnelle agricole, historique des jachères par département, état de dégradation des sols, facilité d'accès aux intrants tels que les crédits de campagne, les engrais et les semences améliorées, etc.) ;

- (iii) quantification au plan spatial de la déforestation et de la dégradation des forêts dues à la production de bois d'œuvre et de bois énergie (bois de feu et charbon) ;
- (iv) identification des causes sous-jacentes motivant la production et la consommation de ces produits en s'intéressant à :
 - l'offre avec les volumes de bois d'œuvre, de feu et du charbon par département issus de l'activité principale des marchands de bois et des charbonniers ou issus des activités annexes (abattis, expansion urbaine, rémanents de récolte ...), des techniques utilisées et des rendements de transformation obtenus, des qualités et des prix des différents types de produits et de combustibles, de l'influence de la proximité des routes et des centres urbains, etc. ;
 - la demande avec les taux d'utilisation du bois d'œuvre et des tendances, des profils énergétiques des ménages ruraux et urbains (enquête socio-économique auprès des ménages pour déterminer l'importance du prix, de l'habitude à certains types de combustibles, de leur accessibilité...), de l'augmentation de la démographie, de l'influence de l'arrivée de l'électricité en zone urbaine, du taux de diffusion/adoption des foyers améliorés, etc ;
- (v) prise de contacts en amont de ce travail avec les consultants nationaux de la FAO et ONFi qui travaillent actuellement sur :
 - la formulation de la lettre de politique sur les bio-énergies en vue de calibrer les options stratégiques du pays dans les domaines des bois-énergies, des matières premières pour les biocarburants et autres bio-énergies ;
 - l'étude bois-énergie dans les villes de Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire en vue d'un projet bois-énergie pour garantir les approvisionnements de ces villes en bois de chauffe et en charbon de bois ;
- (vi) quantification de la déforestation causée par la construction des infrastructures et la dégradation des forêts causée par le regroupement humain induit par lesdites infrastructures ;
- (vii) quantification au plan spatial de la déforestation et de la dégradation des forêts dues aux petits exploitants miniers souvent illégaux et aux industries minières et pétrolières ;
- (viii) identification des causes sous-jacentes motivant ces deux types d'exploitations minières et pétrolières. Il s'agira de faire :
 - le lien entre l'industrie minière/pétrolière et les paramètres macro-économiques internationaux ou régionaux (cours mondiaux de matières premières, variation de taux de change, climat des affaires dans la sous région, etc.) ou régionaux (désenclavement maritime, etc.) ;
 - le lien entre l'exploitation minière illégale et les paramètres nationaux ou locaux (cours des minerais, gouvernance, situation de l'emploi dans les secteurs « conventionnels » (agriculture, petit commerce...), influence des déplacements des populations, etc.

- (ix) démonstration des effets multiplicateurs des impacts positifs de chaque option stratégique proposée en vue d'atténuer les méfaits des causes directes et des facteurs sous-jacents de la pression humaine sur les forêts. La démonstration portera sur chaque option stratégique identifiée par la présente étude.
- (x) organisation des ateliers nationaux pour la validation du rapport de l'étude;
- (xi) analyse des causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts (foncier, gouvernance, climat des affaires, démographie, etc).

4 - Qualifications de la firme

La firme devra proposer les experts ci-après ayant un niveau master au minimum et une expérience d'au moins 10 ans dans les domaines suivants:

- i) un expert forestier, spécialiste des études d'impacts environnementale et sociale;
- ii) un spécialiste en agronomie et ou en économie rurale ;
- iii) un spécialiste en industrie et transformation du bois ;
- iv) un ingénieur en travaux publics ayant une expérience dans les études d'impact ;
- v) un expert minier ;
- vi) un sociologue ayant une expérience dans le développement communautaire.

5 - Durée de l'étude

La durée de l'étude est de cent vingt (120) jours intégrant la soumission du rapport final.

6 - Rapports

La firme fournira au PRCTG les rapports suivants :

- un rapport préliminaire sur les recherches bibliographiques et les entretiens avec les différents ministères concernés par l'étude. Ce rapport sera déposé après quinze (15) jours après le démarrage de l'étude ;
- un rapport sur les enquêtes auprès des acteurs de la déforestation et de la dégradation forestière (ménages et autres acteurs des filières énergie, agriculture, exploitation du bois d'œuvre, mine, etc) dans les zones susceptibles de démontrer de façon précise les problèmes soulevés. Ce rapport devra de façon bien précise :

- quantifier au plan spatial de la déforestation et de la dégradation des forêts dues à la production de bois d'œuvre et de bois énergie (bois de feu et charbon) ;
- quantifier au plan spatial la déforestation et la dégradation des forêts dues à l'agriculture itinérante sur brûlis et aux plantations agro-industrielles (café, cacao, huile de palme, etc.) et identifier les causes sous-jacentes motivant ces deux types d'agriculture ;
- faire ressortir les liens entre le développement des plantations et des paramètres macroéconomiques internationaux ou régionaux (cours mondiaux de matières premières, influence du désenclavement de la sous-région par des projets d'infrastructures, variation de taux de change, climat des affaires dans la sous-région, etc.) d'une part et les liens entre le développement de l'agriculture itinérante sur brûlis et les paramètres nationaux ou locaux (croissance démographique et répartition spatiale entre zones urbaine et rurale, économie de l'exploitation familiale, évolution des régimes alimentaires, niveau de diffusion des techniques agricoles, historique de l'organisation professionnelle agricole, historique des jachères par département, état de dégradation des sols, facilité d'accès aux intrants tels que les crédits de campagne, les engrais et les semences améliorées, etc.) d'autre part;
- identifier les causes sous-jacentes motivant la production et la consommation de ces produits en s'intéressant à (i) l'offre avec les volumes de bois d'œuvre et bois-énergie par département, issus des activités principales des acteurs de la filière (abattis, expansion urbaine, rémanents de récolte ...), des techniques utilisées et des rendements de transformation obtenus, des qualités et des prix des différents types de produits et de combustibles, de l'influence de la proximité des routes et des centres urbains, etc, (ii) la demande avec les taux d'utilisation du bois d'œuvre et des tendances, des profils énergétiques des ménages ruraux et urbains (enquête socio-économique auprès des ménages pour déterminer l'importance du prix, de l'habitude à certains types de combustibles, de leur accessibilité...), de l'augmentation de la démographie, de l'influence de l'arrivée de l'électricité en zone urbaine, du taux de diffusion/ adoption des foyers améliorés, etc ;
- quantifier au plan spatial la déforestation causée par la construction des infrastructures et la dégradation des forêts causée par le regroupement humain induit par lesdites infrastructures ;
- quantifier au plan spatial de la déforestation et de la dégradation des forêts dues aux petits exploitants miniers souvent illégaux et aux industries minières et pétrolières et identifier les causes sous-jacentes motivant ces deux types d'exploitations minières et pétrolières ;

- faire le lien entre l'industrie minière/pétrolière et les paramètres macro-économiques internationaux ou régionaux (cours mondiaux de matières premières, variation de taux de change, climat des affaires dans la sous région, etc.) ou régionaux (désenclavement maritime, etc.) d'une part et le lien entre l'exploitation minière illégale et les paramètres nationaux ou locaux (cours des minerais, gouvernance, situation de l'emploi dans les secteurs « conventionnels » (agriculture, petit commerce, influence des déplacements de population, etc) d'autre part ;
- démontrer les effets multiplicateurs des impacts positifs de chaque option stratégique proposée en vue d'atténuer les méfaits des causes directes et des facteurs sous-jacents de la pression humaine sur les forêts ;
- analyser les causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts par le fait du foncier, de la gouvernance, du climat des affaires, de la démographie, etc).

Ce rapport devra être déposé quarante cinq (45) jours après la date de soumission de rapport préliminaire;

- un rapport provisoire de l'étude à soumettre trente (30) jours après la date de dépôt du rapport sur les enquêtes. Ce rapport devra être présenté au Comité national REDD+ pour sa validation ;
- un rapport final intégrant les observations du Comité national REDD+ devra être soumis cinq (05) jours après la réception desdites observations.

Le Comité national REDD+ disposera, pour chacun de ces trois (03) rapports, de cinq (05) jours pour la formulation des observations.

Les différents rapports présentés par la firme devront être validés par le Comité national REDD+ en atelier.